

**Voeu présenté au Conseil d'Administration du Lycée Lumière,
le 10 février 2020, par les représentants élus des personnels enseignants.**

Les représentants des enseignants élus au Conseil d'Administration du lycée Lumière ont pris connaissance du tableau de répartition des moyens par disciplines qui achève de mettre en application la réforme du lycée pour la rentrée 2020. Ils constatent que la dotation globale horaire prévue pour la rentrée 2020 est en forte baisse par rapport à l'année 2019 (moins 76h) et dénoncent la mise en place sans concertation et dans la précipitation, d'une réforme réalisée dans le but de baisser les coûts de l'éducation nationale, au détriment des élèves et des enseignants.

La réduction de 76h de la dotation globale horaire nous semble inacceptable et injustifiée : elle entraîne la suppression de deux groupes classe (une 2^{nde} et une Terminale) alors qu'elle s'appuie sur la prévision d'une baisse des effectifs de 31 élèves seulement. Elle réduit l'offre d'enseignement proposée et constitue une nouvelle fois une dégradation des conditions de travail que nous avons déjà jugées inacceptables lors de la dernière rentrée ; de plus, elle ne permet pas de prendre en compte la spécificité de notre public, composé de nombreux élèves en difficulté (plus de 50% de boursiers). Ainsi, nous dénonçons :

- La lourdeur des effectifs (groupe classe à 35) en 2^{nde}, en 1^{ère} et en Terminale générale et technologiques ;

- L'absence de dédoublements en langues vivantes et notamment en anglais en classe de 2^{nde}, mais aussi dans les matières de spécialité HLP, SES, HGGP, LCE en 1^{ère} comme en Terminale, ce qui rend impossible tout travail de groupe, tout accès aux salles informatiques, et limite considérablement une mise en œuvre efficace de certains aspects des programmes.

- La disparition de l'option « Management Gestion » en 2^{nde}.

- La disparition de l'accompagnement personnalisé qui permettait un renforcement de l'enseignement des matières de spécialité des anciennes séries (S,ES,L) de Terminale.

- La disparition (déjà effective cette année) de l'accompagnement personnalisé consacrée à la vie de classe et l'orientation des classes de 2^{nde}, de 1^{ère} et sa réduction à 1/2heure par semaine en 1^{ère} technologique, ce qui rend impossible un travail cohérent sur l'orientation des élèves et nous semble en contradiction totale avec le discours ministériel.

En outre, nous dénonçons l'absence de cadrage national et les conditions budgétaires imposées par cette réforme qui obligent les établissements à « choisir » entre les dédoublements de classe, le maintien des options, des accompagnements personnalisés, ou encore le choix d'un allègement des effectifs par classe. Ces arbitrages ne peuvent être satisfaisants et sont rendus d'autant plus injustes que la suppression imposée d'une spécialité en Terminale rend tout à fait obligatoire la création par exemple de l'option « Maths complémentaires » si l'on veut permettre à nos élèves un choix d'orientation post-bac satisfaisant ; de même, au lycée Lumière, où sont proposées des spécialités artistiques, le maintien des options en 2^{nde}, est également une nécessité : il nous semble par conséquent inacceptable que le financement de ces enseignements puisse aggraver les conditions d'enseignement des autres matières.

Enfin, nous demandons, sans l'obtenir, depuis plusieurs années, la création d'un 2nd poste de documentaliste et renouvelons cette année encore cette demande qui nous semble une absolue nécessité. En effet, le lycée accueille plus de 1230 élèves, dont la moitié sont des élèves boursiers. Une centaine d'élèves sont également internes, et parmi eux 50 sportifs de haut niveau souvent absents pour compétition et pour lesquels le CDI représente un soutien essentiel. Il est impératif que tous nos élèves puissent avoir accès au matériel informatique et de documentation sur une amplitude horaire qui soit adaptée à leurs besoins, et la seule présence d'une documentaliste ne peut suffire. Par ailleurs, les

différentes situations de crise émaillées de violence que nous avons connues depuis l'an dernier et qui ont donné lieu à deux reprises à l'évacuation en urgence de l'établissement, ont pu mettre en lumière la criante nécessité de multiplier les lieux d'accueil pour les élèves, afin de permettre une vie plus apaisée à l'intérieur du lycée. Les inspecteurs de vie scolaire Mme Beaulieu et M. Georges, présents lors de la journée du 20 décembre consacrée à la gestion de crise après l'incendie de la façade du lycée, ont par ailleurs convenu lors des échanges avec les professeurs qu'un seul poste de documentaliste n'était pas suffisant. Suite au congé formation de Mme Françoise Besson, en poste au lycée Lumière, deux personnels en reconversion professionnelle ont été affectés au CDI du lycée. Leur présence a ainsi permis une meilleure prise en charge des élèves et une forte augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture du CDI. Nous nous inquiétons de voir cette situation disparaître à la rentrée 2020 et demandons la création d'un poste stable.

Parce que nous pensons qu'il est du devoir du Service Public d'Éducation de lutter contre les inégalités scolaires et territoriales, et de refuser les logiques de concurrence, les personnels enseignants du lycée Lumière rejettent le projet de la DHG 2020 et exigent davantage d'ambition pour assurer un encadrement suffisant, offrir des meilleures conditions de travail et d'étude pour tous, et poursuivre l'offre de formation et l'ouverture culturelle diversifiées que l'établissement s'attache à proposer.